

PDAR 2014-2020

N° 9	Gouvernance du programme
Chef de projet	Robin FREYCENON Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
Contributions aux actions de référence	ARCO gouvernance 100%
Contribution aux priorités thématiques	Priorité 5 à 100%

Contexte	<p>Les élections professionnelles (janvier 2013) ont renouvelé près de la moitié des élus qui mettent en œuvre leur projet dans un contexte budgétaire très étroit. L'année 2014 devrait voir la suppression de 25 ETP dans les chambres d'agriculture de Rhône-Alpes. La construction de projets mutualisés régionaux (Terres d'Avenir) doit être relancée. Il s'agit d'une démarche d'intégration politique et fonctionnelle du « groupe Chambre » en Rhône-Alpes qui représente des changements techniques et organisationnels importants.</p> <p>La programmation 2014 / 2020 fait l'objet d'un nouveau Contrat d'Objectif (validé et signé entre l'APCA et le ministère en Décembre 2013) dont la mise en œuvre induit une refonte de la programmation CasDAR en Rhône-Alpes pour la période. Cette révision intervient en même temps qu'une refonte importante de la politique agricole commune. Cette réforme impacte directement les exploitations (piliers 1 et 2). La mise en œuvre du second pilier volet régional s'appuie sur un nouveau RDR, la programmation FEADER 2014/2020 est encore en préparation (12/2013) et l'articulation des programmes FEADER et CasDAR reste à faire.</p> <p>La préparation du PRDAR 2014 a fait l'objet d'un travail de fond dans un contexte flou et incertain. Les logiques budgétaires et calendaires ont imposé le dépôt d'un programme début 2014 ; il mobilise près de 3 000 000 d'euros, 9 actions, et environ 62 ETP chez une vingtaine de réalisateurs.</p>
Finalité	<p>La Chambre Régionale d'Agriculture coordonne sur le plan administratif et financier sa mise en œuvre. En lien constant avec le national, il convient d'assurer le bon déroulement du programme tant sur le plan politique (CORDF), que technique.</p> <p>La construction du PRDAR régional nécessite une double mise en mouvement : d'une part les correspondants PRDAR dans les départements pour vérifier la faisabilité technique et financière du programme, et d'autre part la coordination des pilotes projet (actions élémentaires) pour leur gouvernance et leur mise en œuvre partagée.</p> <p>L'action gouvernance vise à construire et coordonner le PRDAR en lien direct avec ces interlocuteurs, le directeur référent, et sous le contrôle du CoDir (comité des Directeurs de chambres départementales).</p>
Objectifs opérationnels	<p>Au titre de sa mission de coordination, la Chambre Régionale d'Agriculture prépare les supports attendus (note de synthèse, rapport complet, supports prévisionnels et justificatifs des programmes annuels).</p> <p>Le respect des échéances et la validation tant politique que technique des programmes sont attendus.</p> <p>La Chambre respectera les engagements calendaires, et engagera les moyens nécessaires aux validations politiques (COREDEF, bureau de la Chambre Régionale) et aux validations techniques des programmes (DRAAF, conseil scientifique, APCA).</p> <p>Pour la programmation 2014/2020, la gouvernance PRDAR de Rhône-Alpes intégrera la coordination et la cohérence avec le PRDAR Massif des Alpes .</p>

Indicateurs de résultats	Pour 2014 les indicateurs de résultats seront : <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de 2 COREDEF - Respect des échéances administratives (mai octobre) - Signature des conventions
Cibles	Interne : correspondants départementaux, pilotes action, nos élus en charge des questions de développement Externe : Ministère, Conseil scientifique
Contenu du projet	Fiche action au service du projet régional ; il s'agit de faciliter et coordonner la mise en œuvre du PRDAR.
Indicateurs de réalisation	Annuellement : Programme validé par le CS et le MAAP, 2 comptes rendus de COREDEF. À mi-parcours : production de l'évaluation.
Productions prévues	Notes de synthèse, évaluation.
Communication et diffusion des résultats	Coordination régulière avec la DRAAF, information faite aux divers correspondants (mails)
Réalisateurs	Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes exclusivement.
Partenaires	Tous les réalisateurs du programme CasDAR 2014/2020.
Modalités de pilotage	<u>Instances de suivi</u> (administratives, internes) : concertation technique interne ;(2 réunions par an des chargés de PRDAR et nombreux échanges mails et suivis). <u>Instances de concertation</u> : La conduite du PRDAR s'appuie sur le COREDEF (instance officielle de pilotage du programme (2 réunions par an)); et en lien avec le bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes (instance décisionnaire pour la validation du PRDAR déposé). .
Contribution à l'innovation	C'est un objectif central de l'ensemble du PRDAR. Toutefois, l'action gouvernance « au service » du programme ne peut y contribuer directement.

Moyens consacrés à l'action en **2014**

Moyens humains	Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes 0.49 ETP
Moyens financiers	Coût total de l'action : 65.38 K € Montant des crédits CasDar : 65.38 K € Taux CasDar : 100% du coût total